



Conseil d'administration

317^e session, Genève, 6-28 mars 2013

GB.317/POL/4

Section de l'élaboration des politiques
Segment du dialogue social

POL

Date: 28 janvier 2013

Original: anglais

QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Programme des activités sectorielles 2012-13

Objet du document

Le Conseil d'administration est invité à prendre note des résultats de réunions sectorielles qui ont eu lieu au second semestre de 2012 et des propositions concernant deux réunions sectorielles qui se tiendraient au second semestre de 2013 (voir les projets de décision aux paragraphes 10 et 17).

Objectif stratégique pertinent: Renforcer le tripartisme et le dialogue social (Résultat 13: Travail décent dans les secteurs économiques).

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune. Les propositions seront mises en œuvre dans les limites des crédits budgétaires existants.

Suivi nécessaire: Le Bureau sera invité à prendre les mesures demandées dans les projets de décision.

Unité auteur: Département des activités sectorielles (SECTOR).

Documents connexes: Aucun autre que ceux qui sont mentionnés dans le présent document.

Résumé

1. La section I du présent document traite des suites à donner aux recommandations de la 11^e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (8-12 octobre 2012) et du Forum de dialogue mondial sur les besoins futurs en matière de qualifications et de formation dans l'industrie pétrolière et gazière (12-13 décembre 2012).
2. La section II contient des propositions concernant des réunions à venir, à savoir la Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance (12-15 novembre 2013) et le Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique (26-28 novembre 2013).

I. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

A. 11^e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) (8-12 octobre 2012)

3. Le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) a tenu sa 11^e session au siège de l'OIT à Genève du 8 au 12 octobre 2012.
4. Conformément à la pratique établie et à la demande du CEART, les allégations examinées à sa 11^e session ont été présentées, en novembre 2012, à la Section des questions juridiques et des normes internationales du travail du Conseil d'administration¹, qui, après examen, a demandé au Bureau de communiquer le rapport de la 11^e session du CEART² ainsi que le procès-verbal de ses discussions aux gouvernements et aux organisations d'enseignants concernés dans les meilleurs délais³.
5. Depuis la création du Comité conjoint, ses rapports ont également été soumis à la Conférence internationale du Travail après examen par le Conseil d'administration. Cette pratique, qui est définie dans le mandat du CEART, vient de ce que les rapports sont établis par un organe d'experts auxquels le Conseil d'administration a confié le suivi et la promotion des normes internationales adoptées en étroite coopération avec l'UNESCO, règle en vertu de laquelle les deux organisations ont été invitées à prendre des mesures conformément à leurs dispositions constitutionnelles relatives aux conventions et aux recommandations. Ainsi, le Conseil d'administration est invité à transmettre le rapport de la 11^e session du CEART à la prochaine session de la Conférence en juin 2013. Dans le courant de 2013, l'UNESCO soumettra également ce rapport à son Conseil exécutif et à sa Conférence générale.

¹ Document GB.316/LILS/3.

² Document CEART 11/2012.

³ Document GB.316/LILS/PV/Draft, paragr. 26.

B. Forum de dialogue mondial sur les besoins futurs en matière de qualifications et de formation dans l'industrie pétrolière et gazière (12-13 décembre 2012)

6. Conformément à la décision du Conseil d'administration relative au Programme des activités sectorielles pour 2012-13⁴, le Bureau a organisé le Forum de dialogue mondial sur les besoins futurs en matière de qualifications et de formation dans l'industrie pétrolière et gazière, qui s'est tenu à Genève du 12 au 13 décembre 2012.
7. Le forum était présidé par M. Riek Puok Riek (gouvernement, République du Soudan du Sud) et a réuni 84 participants, dont 53 représentants et conseillers gouvernementaux⁵, 14 participants travailleurs et 14 participants employeurs ainsi que trois observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations internationales non gouvernementales.
8. Dans les points de consensus adoptés à l'unanimité, qui figurent dans le rapport du forum⁶, les participants recommandent notamment au Conseil d'administration d'inscrire au Programme des activités sectorielles pour 2014-15 une réunion d'experts plutôt qu'une réunion sectorielle tripartite.
9. Pour qu'un débat puisse avoir lieu sur la question de savoir s'il convient d'inscrire la proposition du forum ou celle des organes consultatifs dans le programme pour 2014-15, le Bureau a donné suite à cette recommandation en incluant une option à ce sujet dans les propositions soumises au Conseil d'administration dans le document GB.317/POL/5.

Projet de décision

10. Le Conseil d'administration:

- a) *transmet le rapport de la 11^e session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des Recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) à la Conférence internationale du Travail à sa 102^e session (juin 2013) pour un premier examen par la Commission de l'application des normes;*
- b) *prie le Directeur général:*
 - i) *de communiquer le rapport du CEART et celui du Forum de dialogue mondial sur les besoins futurs en matière de qualifications et de formation dans l'industrie pétrolière et gazière aux gouvernements des Etats Membres, en les invitant à transmettre les textes en question aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées, ainsi que de*

⁴ Documents GB.310/STM/1, paragr. 19 et 20, et GB.310/PV, paragr. 161.

⁵ Gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie, Argentine, Australie, Belgique, Brésil, Cameroun, République centrafricaine, Chine, Colombie, République de Corée, Egypte, Emirats arabes unis, Gabon, Ghana, Haïti, Indonésie, République islamique d'Iran, Iraq, Malaisie, Mexique, Niger, Norvège, Oman, Ouganda, Pakistan, Pologne, Qatar, Soudan du Sud, Suriname, Thaïlande, Tunisie, République bolivarienne du Venezuela.

⁶ Document GDFOGI/2012/11.

communiquer ces rapports aux organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales concernées;

- ii) *de prendre en considération, lorsqu'il s'agira de planifier et de mettre en œuvre l'action future de l'OIT, les recommandations formulées à l'occasion du Forum de dialogue mondial et de la session du CEART, en consultation avec le Directeur général de l'UNESCO, s'il y a lieu.*

II. Réunions sectorielles à venir

A. Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance (12-15 novembre 2013)

11. A sa 316^e session (novembre 2012), au cours de l'examen des suites à donner aux recommandations du Forum de dialogue mondial sur les conditions d'emploi du personnel dans l'éducation préscolaire (22-23 février 2012), le Conseil d'administration a demandé au Bureau de convoquer durant la seconde moitié de 2013 une réunion d'experts qui examinerait, en vue de son adoption, un projet de directives sur le personnel dans l'éducation de la petite enfance ⁷.
12. Le Bureau propose que la réunion se tienne sur quatre jours, du 12 au 15 novembre 2013. Il propose en outre que cinq experts soient nommés par le groupe des employeurs du Conseil d'administration et cinq autres par le groupe des travailleurs, et que les gouvernements des cinq pays ci-après soient invités à désigner des experts: Afrique du Sud, Argentine, République de Corée, Liban et Norvège. Au cas où le gouvernement de l'un des pays susmentionnés déclinerait l'invitation à désigner un expert, celui de l'un des Etats ci-après pourrait être invité à le faire: Chine, Jordanie, Lettonie, Mexique et Tunisie.
13. Compte tenu de l'importance du sujet et du vif intérêt manifesté par de nombreux gouvernements, il est proposé que tous les gouvernements puissent prendre part à la réunion en qualité d'observateurs; ceux qui ont participé au Forum de dialogue mondial susvisé étant particulièrement encouragés à envisager cette possibilité.
14. Enfin, conformément à la pratique récemment établie, le Bureau propose de nommer, après consultation des groupes du Conseil d'administration, un président qui soit au fait de la question et qui vienne de l'extérieur, afin que tous les experts invités puissent participer pleinement à la réunion.

B. Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique (26-28 novembre 2013)

15. Conformément à la décision du Conseil d'administration (310^e session) d'organiser un Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent dans

⁷ Documents GB.316/POL/4(&Corr.), paragr. 14, et GB.316/POL/PV/Draft, paragr. 78.

l'industrie chimique au cours de la période biennale 2012-13⁸, le Bureau propose que le forum se tienne sur trois jours du 26 au 28 novembre 2013.

- 16.** Le Bureau propose que le forum soit composé de huit représentants des employeurs et de huit représentants des travailleurs. Tous les gouvernements seraient invités à envoyer des représentants.

Projet de décision

- 17.** *Le Conseil d'administration approuve les propositions faites à la section II concernant la tenue de la Réunion d'experts chargée d'adopter des directives sur la promotion du travail décent pour le personnel de l'éducation de la petite enfance, et du Forum de dialogue mondial sur les initiatives visant à promouvoir le travail décent dans l'industrie chimique.*

⁸ Documents GB.310/STM/1, paragr. 25 et 26, et GB.310/PV, paragr. 161.